

COPIES : A. DESBORDES, Ph MORLOT, E. ROUSSEL, C. CASTELA,
P. LAHACHE, I. MAQUAIRE, G. VIARD, S. THIEBAUT, L. DIDIER-MOUGIN

VILLE DE PULNOY
CR N°2018-37 SA/ST

Réunion Conseil Municipal du 26 Mars 2018

Etaient présents : MM PICCOLI NICOLA ANDRÉ PERROLLAZ HOUDRY OGIEZ
DUSSIAUX PELTIER BADER ROYER (jusqu'à la question n°9) LAGO WEHRLLEN
CASTELA JEANDEL ZIETERSKI JACOB GAUCHÉ MARCHAL-BATT PIGNOT
DEBELLEMANIERE DEVITERNE HAUSERMANN CHIARAMIDA ENEL

Absents excusés :

ML MASSON a donné pouvoir à F. PERROLLAZ

C. SIMON a donné pouvoir à A. ANDRÉ

G. ROYER a donné pouvoir à M. PICCOLI (à partir de la question n°10)

Absente : M. AMOUROUX

Secrétaire : S. DEBELLEMANIERE

Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 5 février 2018 : D DEVITERNE demande les modifications suivantes :

Page 2 : à la place de « la position pourrait être prise par la métropole », écrire « une position commune pourrait être prise au sein de la métropole ».

Page 2 : enlever la phrase « il peut y avoir un décalage selon le niveau familial ».

Le Maire répond que le compte-rendu sera modifié en ce sens.

Communication au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : le Maire donne lecture des décisions.

1/ Approbation du Compte Administratif 2017

G NICOLA présente le diaporama retraçant le compte administratif 2017.

D DEVITERNE souhaite faire une déclaration de principe sur le positionnement du groupe minoritaire : il s'agit de voter la réalisation d'un budget pour laquelle il ne doute pas de la rigueur même si l'opposition en a reproché l'excès d'excédent mais il s'agit d'une réalisation pour laquelle l'opposition est peu impliquée sauf pour les implications réglementaires. Le groupe opposition s'abstiendra donc.

Avant de quitter la séance, le Maire donne la parole au doyen de l'assemblée, G ROYER.

G ROYER demande si l'assemblée a des questions sur ce compte administratif. Pas de question.

Vote : 4 abstentions (D DEVITERNE, P. HAUSERMANN, I. CHIARAMIDA, J. ENEL) / 21 pour.

2/ Approbation du Compte de Gestion 2017

G NICOLA présente le compte de gestion, qui correspond aux centimes prêts à la comptabilité communale.

Vote : 4 abstentions (D DEVITERNE, P. HAUSERMANN, I. CHIARAMIDA, J. ENEL) / 22 pour.

3/ Affectation des résultats 2017

G NICOLA présente les affectations des résultats 2017 à opérer sur le budget primitif 2018.

D DEVITERNE précise que comme à l'habitude, le groupe opposition tient à persévérer dans sa position, qui est celle d'être en désaccord avec la recherche artificielle d'excédent. Malgré l'attention attirée, le groupe voit que l'excédent 2016 est inférieur à l'excédent 2017. Il explique que le groupe majoritaire l'a justifié par le fait que cet excédent est utilisé pour financer l'investissement. Le groupe opposition ne cautionne pas un excédent à hauteur de 30% du budget de fonctionnement. Il n'est pas toujours utile d'attendre d'avoir l'argent sur son compte pour investir. Si les taux d'intérêt sont bas, il est largement préférable d'investir par l'emprunt.

Le Maire répond que la municipalité a élaboré des prévisions budgétaires pluriannuelles, dans lesquelles des investissements lourds sont prévus. Les municipalités antérieure et actuelle ont eu la sagesse de constituer un excédent qui permet de réaliser des emprunts corrects, qui ne soient pas des charges lourdes à rembourser par les Pulnéens. Le financement de la réhabilitation de la maison des jeunes et de celle du centre socio culturel pourra se faire grâce à cet excédent.

G ROYER ajoute que les collectivités sont dans une configuration générale difficile où l'agent va être de plus en plus rare. Il faut se désendetter. L'option choisie est de réaliser de la maintenance et des remises aux normes. Beaucoup de communes investissent par de l'autofinancement. Aujourd'hui, les taux sont corrects mais les recettes communales ne sont plus maîtrisées. Demain, les collectivités recevront des dotations moins favorables. A Pulnoy, des économies sont faites sans augmenter les taux d'imposition. Pour G ROYER, il est positif de faire des investissements sans aller chercher de l'argent sur le dos du contribuable.

Vote : 4 contre (D DEVITERNE, P. HAUSERMANN, I. CHIARAMIDA, J. ENEL) / 22 pour.

4/ Bilan de la politique foncière 2017

F. PERROLLAZ explique que des dossiers peuvent débiter sur une année et se prolonger au-delà.

D. DEVITERNE juge dommage de devoir voter ce bilan globalement car il y a des points favorables mais le vote sera défavorable en raison du dossier du golf habitat.

Vote : 4 contre (D DEVITERNE, P. HAUSERMANN, I. CHIARAMIDA, J. ENEL) / 22 pour

5/ Vote du Budget Primitif 2018

GN présente le diaporama retraçant le budget primitif 2018.

Vote des subventions aux associations :

AEPS, ALPE, Amicale du personnel communal, ASCS section basketball, ASPTT escalade, Association Développement Loanga, Association communale de chasse agréée, Association sportive handball, Association Familles Rurales, Boule Pulnéenne, Chorale aux 4 vents, Club Créations et Rencontres, Comité Animation et Loisirs, Comité de Jumelage, Coopératives scolaires de la maternelle masserine, élémentaire masserine, maternelle 4 vents, élémentaire moissonnerie, Don du sang, Ecole de musique Pulnoy Saulxures, Football club Pulnoy, Guinée Orphelinat, Association de jeux Pulnoy Saulxures, Judo club de Pulnoy, Albatros, Les amis des Sablons, Les amis du verger, les Petites Filles de la Province d'Ho Chi Minh Ville, les Seniors de Pulnoy, Association de promotion du marché, Pulnoy Accueil Solidarité, Pulnoy Loisirs, Pulnoy Modélisme, Scouts de France, Tennis club du Grémillon, une Rose un Espoir

Vote : unanimité (G. ROYER ne prend pas part au vote pour l'association Albatros)

Le Maire rappelle que pour la 1^{ère} année, les subventions ont été accordées en fonction de critères. Sur l'enveloppe déterminée pour les subventions aux associations, il reste 4052€ qui serviront à répondre aux demandes exceptionnelles.

D.DEVITERNE précise que **souvent**, par manque d'implication dans l'élaboration budgétaire, le groupe opposition se sent obligé de s'abstenir. **En revanche**, concernant les subventions aux associations, le **groupe opposition remercie** le Maire d'avoir organisé des réunions de travail auxquelles les élus d'opposition ont été conviés. C'est pour cette raison que le groupe opposition a voté favorablement pour toutes les associations.

Vote par chapitre de la section de fonctionnement - dépenses :

011 : 4 abstentions (D DEVITERNE, P. HAUSERMANN, I. CHIARAMIDA, J. ENEL) / 22 pour
012 : 4 abstentions (D DEVITERNE, P. HAUSERMANN, I. CHIARAMIDA, J. ENEL) / 22 pour
014 : 4 abstentions (D DEVITERNE, P. HAUSERMANN, I. CHIARAMIDA, J. ENEL) / 22 pour
65 : 4 abstentions (D DEVITERNE, P. HAUSERMANN, I. CHIARAMIDA, J. ENEL) / 22 pour
66 : 4 abstentions (D DEVITERNE, P. HAUSERMANN, I. CHIARAMIDA, J. ENEL) / 22 pour
67 : 4 abstentions (D DEVITERNE, P. HAUSERMANN, I. CHIARAMIDA, J. ENEL) / 22 pour
022 : 4 abstentions (D DEVITERNE, P. HAUSERMANN, I. CHIARAMIDA, J. ENEL) / 22 pour
042 : 4 abstentions (D DEVITERNE, P. HAUSERMANN, I. CHIARAMIDA, J. ENEL) / 22 pour
68 : 4 abstentions (D DEVITERNE, P. HAUSERMANN, I. CHIARAMIDA, J. ENEL) / 22 pour
023 : 4 abstentions (D DEVITERNE, P. HAUSERMANN, I. CHIARAMIDA, J. ENEL) / 22 pour

G. NICOLA poursuit avec la section de fonctionnement, en recettes. Il précise que la mairie a reçu les bases de la fiscalité locale vendredi, et que celles-ci ne sont pas encore exactes. Les bases présentées ici ne sont encore que des hypothèses. Concernant le chapitre 74, ce qui était craint au niveau de la DGF va certainement arriver du fait du calcul de l'écrêtement défavorable.

Vote par chapitre de la section de fonctionnement – recettes :

70 : unanimité

73 (contributions directes) : 4 abstentions (D DEVITERNE, P. HAUSERMANN, I. CHIARAMIDA, J. ENEL) / 22 pour

73 (autre) : unanimité

74 : unanimité

75 : unanimité

77 : unanimité

013 : unanimité

042 : unanimité

002 : 4 abstentions (D DEVITERNE, P. HAUSERMANN, I. CHIARAMIDA, J. ENEL) / 22 pour

G. NICOLA présente la section d'investissement, en dépenses.

Concernant les travaux d'accessibilité des bâtiments, le Maire précise qu'entre 2011 et 2019, 460 000€ auront été dépensés.

D. DEVITERNE souhaite revenir sur le rééquilibrage des dépenses au profit des différentes tranches d'âge de la population. Pour 2018, un effort supplémentaire est fait pour les jeunes avec les travaux de la maison des jeunes. D. DEVITERNE souhaite émettre 2 remarques à ce sujet.

1^{ère} remarque : le coût de cet effort aurait pu être inférieur si les travaux avaient été intégrés dans une opération plus globale incluant le glissement du centre de rencontre et la réhabilitation du groupe scolaire de la moissonnerie pour l'accueil d'activités périscolaires.

2^{ème} remarque : il est regrettable que cet investissement louable ait servi de prétexte à une priorité donnée par la municipalité à la jeunesse. Lors de la présentation des dépenses par pôle lors de la réunion de la toutes commissions, un amalgame a été fait entre les dépenses de fonctionnement et d'investissement : pour le pôle enfance jeunesse, 1 272 000€ ont été annoncés, et pour le pôle social emploi personnes âgées 165 000€. Cette présentation fait l'amalgame entre le fonctionnement et l'investissement car dans la somme de 1 272 000€ sont compris les crédits pour la réhabilitation de la maison des jeunes à hauteur de 499 000€. Cette présentation est entachée d'une volonté de faire croire trompeusement que la majorité a délibérément l'intention de donner la priorité à la jeunesse.

Le Maire répond que personne n'a voulu tromper personne. Cette présentation montre tout simplement que le budget pour la jeunesse est plus important que celui pour les anciens. Il est important pour le Maire que chacun y trouve son compte. Les jeunes ont besoin de services périscolaires, scolaires. La réalité est que la majorité s'occupe autant des jeunes que des anciens.

G. ROYER est surpris de cette opposition qui est faite entre les jeunes et les anciens. Les anciens ont le centre de rencontre, ce qui ne veut pas dire qu'ils sont favorisés. Les jeunes ont les aires de jeux, les équipements sportifs, des espaces où ils peuvent s'exprimer. G. ROYER est choqué d'entendre les propos de l'opposition qui dit que les seniors sont plus favorisés que les jeunes. Quand on fait le bilan, on constate que beaucoup de choses ont été faites pour les jeunes. Concernant la maison des jeunes, G. ROYER estime qu'il est facile de dire que les choses auraient pu être faites autrement, c'est une réflexion non écrite, non valorisée. Il conclut en disant que les jeunes et les anciens ont chacun besoin de leur environnement.

P. LAGO ne comprend pas en quoi un amalgame est fait entre le fonctionnement et l'investissement. Il s'agit de dépenses réalisées pour ce sujet. Il n'y a pas d'amalgame destiné à tromper puisque le montant montre ce qui est alloué au public jeune. Pour P. LAGO, il n'y a pas d'utilité à opposer 2 générations.

D. DEVITERNE répond qu'il faut faire la différence entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement. La différence existe dans la volonté de développer les loisirs pour les uns et pour les autres. Il faut exclure les dépenses liées à la crèche et à la scolarité. Il faut parler des dépenses de fonctionnement sur les loisirs. D. DEVITERNE demande simplement que l'amalgame ne soit pas fait. L'accusation qui lui est faite de mettre en opposition les 2 générations est une interprétation fallacieuse de ses propos.

G. ROYER répond qu'il ne s'agit pas d'une interprétation fallacieuse des propos puisque l'opposition a écrit qu'il valait mieux être seniors que jeunes à Pulnoy. Que ne fait-on pas comme loisirs pour les jeunes ?

G. NICOLA demande à D. DEVITERNE s'il connaît le coût de la mission ados pour la ville. La mission ados a coûté 87 380€ en 2017 et la mission ados, c'est du loisir, c'est du fonctionnement. G. NICOLA précise par ailleurs que l'excédent de 2017 n'est pas un résultat artificiel, tout est clair dans les comptes.

V. BADER précise que le coût du goûter pour les anciens est de 1 219€.

Le Maire ajoute que la majorité municipale ne fait pas de différence entre les anciens et les jeunes.

Vote de la section d'investissement – dépenses :

- Opération 13 : unanimité
- Opération 14 : unanimité
- Opération 15 : unanimité
- Opération 16 : unanimité
- Opération 17 : unanimité
- Opération 18 : unanimité
- Opération 19 : unanimité
- Opération 20 : unanimité
- Opération 21 : unanimité
- Opération 25 : unanimité
- Opération 26 : unanimité
- Chapitre 20 : unanimité
- Chapitre 21 : unanimité
- Chapitre 23 : unanimité
- Chapitre 16 : unanimité
- Chapitre 020 : unanimité
- Chapitre 040 : unanimité
- Chapitre 041 : unanimité

Vote de la section d'investissement – recettes :

- Chapitre 001 : unanimité
- Chapitre 13 : unanimité
- Chapitre 10 : unanimité
- Article 1068 : 4 abstentions (D DEVITERNE, P. HAUSERMANN, I. CHIARAMIDA, J. ENEL) / 22 pour
- Chapitre 16 : unanimité
- Chapitre 040 : unanimité
- Chapitre 021 : unanimité
- Chapitre 041 : unanimité

6/ Fiscalité locale : vote des taux 2018

G. NICOLA explique que cette année, les pouvoirs publics ont revalorisé les bases fiscales de 1,24%, correspondant au taux d'inflation entre novembre 2016 et 2017. Les bases fiscales comprennent aussi l'apport des nouveaux habitants des résidences vertes en taxes d'habitation et foncière. La révision des bases en lien avec la direction des finances publiques est en extinction : tout ce qui a pu être révisé l'a été. Les taux proposés sont : 11,15% pour la taxe d'habitation, 11,38% pour le foncier bâti, 42,99% pour le foncier non bâti. Le produit fiscal attendu est donc de 1 527 641€.

J. ENEL considère que compte tenu de l'excédent important, les taux pourraient baisser.

Le Maire répond que l'excédent servira à financer les investissements à venir. C'est une démarche de prudence et de sagesse que d'avoir une certaine réserve pour financer les investissements.

G. ROYER précise qu'à chaque fois que les taux d'imposition sont modifiés, cela a un impact sur l'effort fiscal, qui lui-même sert de calcul à l'Etat pour les dotations. La baisse des taux engendre la baisse des dotations. C'est la complexité de la fiscalité des communes.

J. ENEL regrette que la bonne gestion des collectivités ne soit pas récompensée.

Le Maire précise que l'abattement de 10% à la base de la TH est maintenu, ce qui est rare par les temps actuels.

Vote : 4 abstentions (D DEVITERNE, P. HAUSERMANN, I. CHIARAMIDA, J. ENEL) / 22 pour

G. NICOLA ajoute que suite au lancement du marché de renouvellement du parc de vidéoprotection, 5 offres ont été réceptionnées. La commission MAPA va se réunir en avril pour choisir le prestataire et faire le choix de la location ou de l'achat.

7/ Constitution de provisions pour clients douteux

G. NICOLA explique l'objet de la délibération.
Vote : unanimité

8/ Convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux entre la commune et le Trésorier

G. NICOLA explique l'objet de la délibération.
Vote : unanimité

9/ Heure du TEE : signature de la convention avec Albatros et modification des tarifs

V. BADER rappelle les objectifs de cette action et explique que les tarifs changent en raison de l'incertitude de la subvention du conseil départemental.
Vote : unanimité (GR ne prend pas part au vote).
GR quitte la séance.

10/ Installation d'une signalétique sur la commune : tarification aux commerçants

S. DUSSIAUX précise qu'il y a un énorme travail de fond fait par les services et certains élus. Elle rappelle le travail de terrain du comité consultatif constitué d'élus de la majorité et de l'opposition.
S. DUSSIAUX donne lecture de la délibération et remercie Franck Mahler pour le travail accompli pour les calculs.
Vote : unanimité

11/ Demande de subvention du Comité Départemental d'Organisation du Concours national du Prix de la résistance et de la déportation

A. ANDRE précise que le collège de Pulnoy travaille sur un autre projet médiéval, sur Jacques Cœur. Elle pense que Monsieur Weber et ses classes reprendront le concours en 2019.
Vote : unanimité

12/ Coupes de bois - fixation des tarifs 2017/2018

L. WEHRLLEN donne lecture de la délibération.
Vote : unanimité

13/ Contrat d'assurance statutaire : renouvellement

Le Maire explique l'objet de la délibération.
Vote : unanimité

14/ Demande du Groupement des Parkinsoniens de Lorraine (GPLO) de bénéficier gratuitement du Centre de rencontre le 7 avril 2018

D. PELTIER donne lecture de la délibération.
Vote : unanimité

15/ Demande de l'association Debout Petit Pierre pour la mise à disposition de la salle Galmiche pour l'organisation d'une vente

Le Maire explique que l'association avait formulé une 1^{ère} demande puis s'était rétractée. L'association a fait une 2^{ème} demande mais vient de se désister une 2^{ème} fois. La délibération est donc retirée.

16/ Demande d'attribution gratuite de la salle Roger Galmiche par la Chorale aux 4 vents pour l'organisation du Festival Nancy Voix du Monde le 11 mai et pour le concert des Chœurs Jeunes de la chorale le 30 juin

D. PELTIER donne lecture de la délibération.

Vote : unanimité

17/ Organisation de la classe verte de l'école élémentaire de la Masserine : tarification aux familles

A. ANDRE donne lecture de la délibération.

D. DEVITERNE remarque que la coopérative participe au coût du transport à hauteur de 486 € alors que le montant du transport s'élève à 360€.

Le Maire répond qu'il y a également du transport pendant la semaine sur place.

Vote : à l'unanimité

18/ Modification de la liste des représentants élus du Conseil Municipal au Conseil Municipal d'Enfants

Le Maire rappelle que le conseil municipal d'enfants vient d'élire son maire et son adjointe. Mme CHIARAMIDA faisait partie de l'équipe d'élus animant le CME mais souhaite aujourd'hui se retirer pour des raisons de disponibilité. La candidature de J. ENEL est proposée pour la remplacer.

J. ENEL fait remarquer qu'il n'a pas été invité à l'élection du petit maire.

Le Maire répond qu'il n'avait pas été désigné officiellement par le conseil municipal.

I CHIARAMIDA fait remarquer qu'elle n'a pas reçu l'invitation. La dernière invitation reçue date du 6 novembre 2017. Elle souhaite justifier ses absences aux réunions du CME car les invitations ne lui sont pas parvenues.

V. BADER répond qu'il n'y a pas eu de réunion depuis le 6 novembre 2017.

Le Maire souhaite que l'animation du CME reparte d'un bon pied et demande que les élus en charge se rencontrent très vite pour préparer la réunion des CME de la Métropole le 14 avril prochain.

Vote : unanimité

19/ Vente de 36 logements sociaux par Immobilière 3F : avis du Conseil Municipal

F. PERROLLAZ explique l'objet de la délibération.

Le Maire ajoute qu'entretiens, elle a reçu un courrier d'habitants de la rue du Practice se plaignant que le bailleur 3F ne prenne pas en compte leurs demandes d'entretien des logements. Le Maire propose que soit ajoutée dans la délibération la demande de prise en compte par le bailleur des doléances des locataires rue du practice.

Vote : unanimité

20/ Borne de recharge pour véhicules électriques : tarification, mandat de collecte et interopérabilité

F. PERROLLAZ explique que la délibération a pour objet de fixer les tarifs de recharge des véhicules électriques et de signer une convention d'interopérabilité. Il rappelle l'historique réglementaire : une directive européenne de 2014, déclinée en droit français. L'Etat donne désormais de l'argent pour développer les infrastructures de mobilité électrique. La loi de 2017 modifie le code général des collectivités territoriales dans son article 2224-37, qui stipule que les communes disposent de la compétence pour créer, entretenir des bornes sur son territoire. En octobre 2017 le conseil municipal de Pulnoy a délibéré pour adhérer au groupement de commande de la métropole pour participer au réseau d'interopérabilité. La borne de Pulnoy étant désormais alimentée en électricité, il s'agit d'abord la 2^{ème} étape : celle de délibérer sur les tarifs de 0,5€ par demi-heure ou d'une carte de 150€ pour un abonnement annuel. L'opérateur proposé gère 80 000 points de recharge. La maintenance et la hotline sont comprises dans la prestation Sodetrel, qui garde 4% des recettes pour les frais de gestion. La commune percevra 96% des recettes. Par ailleurs, pour que la borne soit reconnue donc géolocalisée, la commune doit conventionner avec Gireve, gratuitement.

D. DEVITERNE voudrait exprimer à nouveau le scepticisme exprimé en toutes commissions : il est concevable que le service public donne un coup de pouce pour une démarche écologique à condition que ce soit vraiment une démarche écologique à moyen terme. Il demande s'il appartient vraiment au service public d'entreprendre ce genre de démarche car la recharge n'est pas un service public. Il y a un demi-siècle, les communes ne donnaient pas leur avis pour installer des stations-services sur leur territoire.

D. ZIETERSKI précise que les nouvelles normes de constructions privées prévoient que 40% des places de parking privées soient équipées de bornes de recharge.

F. PERROLLAZ ajoute, concernant le bien-fondé de l'électricité, que 100 millions d'euros sont dépensés chaque année pour la qualité de l'air en France.

D. DEVITERNE est d'accord sur ce point mais il faut voir cela au niveau de la pollution globale, notamment concernant le recyclage des batteries.

Vote : 2 abstentions (D DEVITERNE, P. HAUSERMANN)/ 24 pour

21/ Règlement intérieur de la collectivité : mise à jour

Le Maire donne lecture de la délibération.

Vote : unanimité

Fait à Pulnoy, le 24 mai 2018

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Michelle PICCOLI

The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Michelle Piccoli". To the right of the signature is the official seal of the Commune de Pulnoy. The seal is circular with a double border. The outer border contains the text "COMMUNE DE PULNOY" at the top and "(M. 4135)" at the bottom, separated by two small stars. The inner circle features a coat of arms with a central figure and a banner.

Sarah DEBELLEMANIERE

The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Sarah Debellemaniere". The signature is written in a cursive style.

